

Bilan d'activités 2024 UDCCAS 35

SOMMAIRE

I - Présentation de l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine	3
1.1. Rôle de l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine	3
1.2. Composition.....	3
a) Adhérents.....	3
b) Evolution du nombre de CCAS/CIAS adhérents à l'UDCCAS 35 depuis 2013	6
c) Evolution de la suppression des CCAS suite à la Loi NOTRe	9
d) Le budget 2024 de l'UDCCAS 35	15
e) Les instances statutaires.....	17
f) Le poste de permanent	21
II - Les actions	22
2.1. L'activité et les travaux internes de l'UDCCAS 35.....	22
a) Gestion administrative et financière de l'association	22
b) Commissions de l'UDCCAS 35.....	22
c) Bilan et évaluations des actions financées dans le cadre d'appels à projet	23
d) Rédaction de courriers.....	23
2.2. L'activité de l'UDCCAS 35 en 2024.	23
a) Les actions portées et mises en place par l'UDCCAS 35 à destination des CCAS/CIAS adhérents	25
b) L'UNCCAS.....	33
c) La Conférence Régionale des UDCCAS Bretonnes.....	36
d) La Coopération Monalisa 35.....	37
e) Le Département d'Ille-et-Vilaine	38
f) L'ARS.....	41
g) La Région Bretagne.....	41
h) Les Services de l'État	42
i) Rencontres partenariales bilatérales	43

I - Présentation de l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine

1.1. Rôle de l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine

L'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Ille-et-Vilaine (UDCCAS 35) est une association - loi 1901 - d'élus locaux qui a été créée le 20 décembre 2002. Elle est le représentant local des CCAS et CIAS membres de l'Union Nationale des CCAS et CIAS (UNCCAS). Ces deux Unions sont complémentaires dans leurs actions pour accompagner élus et administrateurs nommés, ainsi que les professionnels communaux et intercommunaux de l'action sociale. Elles sont liées par leurs statuts.

Comme mentionné dans ses statuts, l'UDCCAS 35 est un moyen d'action politique et technique à l'échelle départementale, au service de l'action sociale communale et intercommunale.

Elle assure ainsi la coordination de proximité, l'animation et la mise en réseau des adhérents de l'UNCCAS au plan départemental afin de conforter leur développement et leur implication dans les politiques publiques de développement social, par une solidarité et une représentation locale identifiée et reconnue. L'UDCCAS 35 est un outil de lutte contre l'isolement des élus et agents de l'action sociale.

Elle a notamment pour missions de structurer et animer le réseau local afin de favoriser les échanges d'expériences, la diffusion d'informations et la sensibilisation aux nouveaux enjeux de l'action sociale, de représenter les CCAS et CIAS auprès des acteurs locaux ; ces derniers bénéficiant en retour d'un interlocuteur unique qui puisse être relais auprès des CCAS et CIAS adhérents.

1.2. Composition

a) Adhérents

Au 31 décembre 2024, l'UDCCAS 35 comptait 97 adhérents dont 94 CCAS, 2 CIAS et 1 EPCI. Cela représentait 128 communes (dont 7 couvertes par le CIAS à l'Ouest de Rennes, 9 couvertes par le CIAS de Liffré Cormier Communauté et 25 couvertes par l'EPCI Bretagne Romantique).

A noter : certains CCAS du territoire de Liffré Cormier Communauté et de l'EPCI de la Bretagne Romantique adhèrent à l'UDCCAS 35 en leur nom propre (en plus de l'adhésion du CIAS et de l'EPCI).

En termes de population, la représentation est d'environ **75,5%**, ce qui correspond à **847 755** habitants. La population Bretonne s'élève, quant à elle, à **1 122 750** habitants en 2024.

Au 31 décembre 2024, nous constatons que :

- **97** CCAS, CIAS et EPCI adhèrent à l'UDCCAS 35 ;
- **38,5%** des communes Bretonnes sont couvertes par le biais de leur CCAS, CIAS ou EPCI (128 communes couvertes sur 332 existantes au 31/12/2024) ;
- **41,6%** des CCAS et CIAS Bretonns adhèrent à l'UDCCAS 35 (231 CCAS/CIAS en Ille-et-Vilaine et 96 CCAS/CIAS adhérents) ;

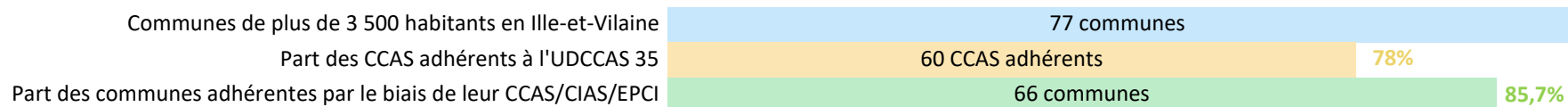
- **86,8%** des communes de plus de 3 500 habitants (76 communes de plus de 3 500 habitants sur le 35) sont adhérentes à l'UDCCAS 35 par le biais de leur CCAS/CIAS/EPCI (soit 66 communes) ;
- L'UDCCAS 35 couvre **75,5%** de la population Brétillienne.

Adhérents UDCCAS 35 au 31/12/2024 par strate

Nombre d'habitants	Nombre de communes	Nombre de CCAS	Augmentation des adhérents sur 2024	Nombre de CCAS adhérents en 2024	% adhérents par rapport au nombre de CCAS	Nombre de communes couvertes par l'UDCCAS 35 (CCAS/CIAS/EPCI)
Moins de 1 500 hab.	169	72	=	10	13,9%	26
De 1 500 à 3 500 hab.	86	85	↓ (-1) ↑ (+2)	24	28,2%	36
De 3 501 à 5 500 hab.	38	36	↑ (+2)	25	69,4%	27
De 5 501 à 7 500 hab.	14	12	↑ (+1)	12	100%	14
De 7 501 à 9 500 hab.	10	9	=	9	100%	10
De 9 501 à 11 500 hab.	6	5	=	5	100%	6
De 11 501 à 13 500 hab.	2	2	=	2	100%	2
De 13 501 à 20 000 hab.	3	3	=	3	100%	3
De 20 001 à 50 000 hab.	3	3	=	3	100%	3
Plus de 50 000 hab.	1	1	=	1	100%	1
Total	332	228	↑ (+4)	94		128

Au 31 décembre 2024, tous les CCAS des communes Breilliennes de plus de 5 500 habitants adhèrent à l'UDCCAS 35.

Part des adhérents parmi les communes Bréilliennes de plus de 3 500 habitants

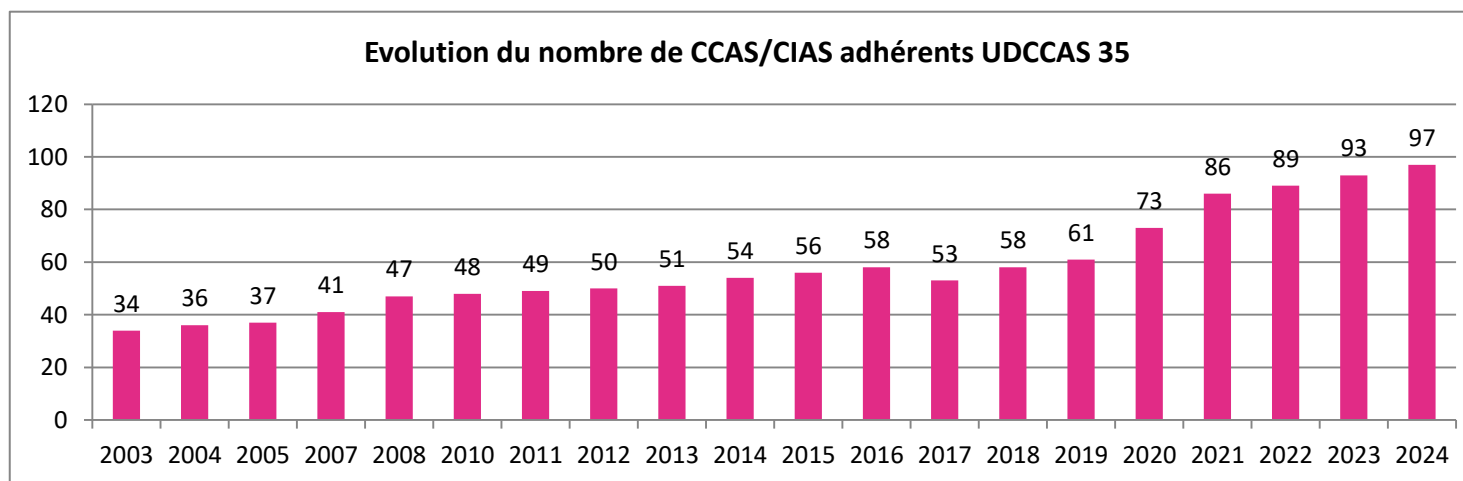


b) Evolution du nombre de CCAS/CIAS adhérents à l'UDCCAS 35 depuis 2013

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de CCAS et CIAS adhérents à l'UDCCAS	53	55	54	58	53	58	61	73	89	92	93	97
Nombre de communes couvertes	63	64	64	72	67	72	74	87	120	123	124	128
Part des communes Brétilliennes couvertes par l'UDCCAS 35 (via leur CCAS, CIAS, EPCI)	17,8%	18,1%	18,1%	20,4%	19,4%	21,6%	22,2%	26,1%	36%	36,9%	37,2%	38,5%
Part de la population couverte (réf. INSEE au 01/01/2021 : 1 079 498 hab. en Ille-et-Vilaine)		61,4%	61,2%	64%	62,6%	63,8%	64%	66,1%	72,5%	74%	74,1%	75,5%

A noter : 332 communes en Ille-et-Vilaine au 01/01/2024 (source : INSEE)

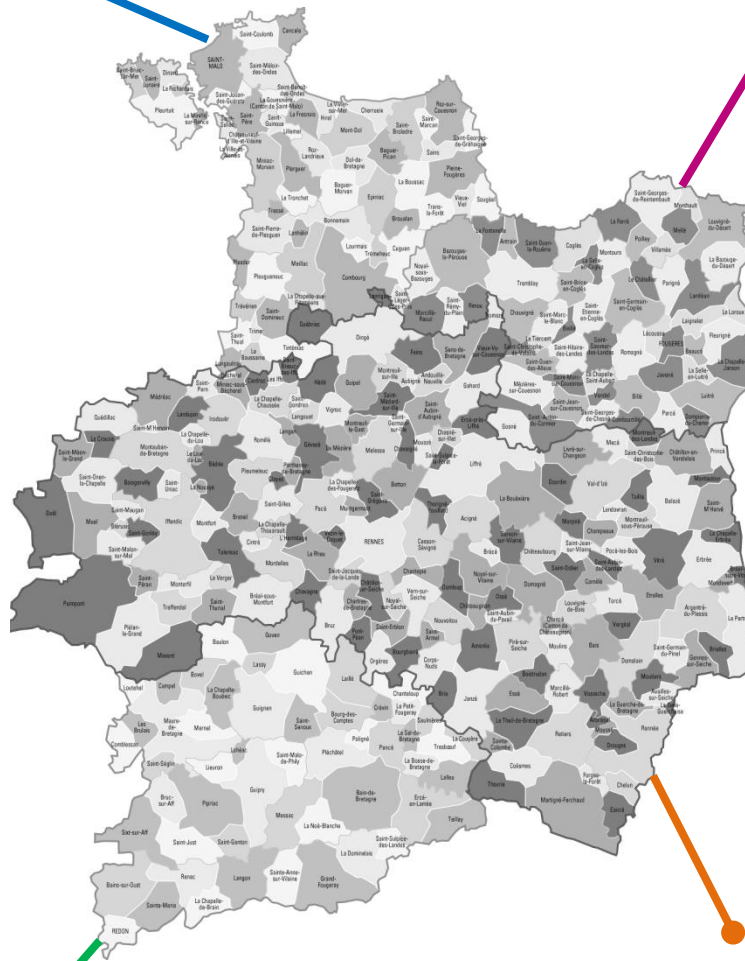
Au 31/12/2024, 231 CCAS et CIAS existent en Ille-et-Vilaine (source : Préfecture)



Quelques changements au 31/12/2024 suite à la Loi NOTRe

332 communes au
31/12/2024

169 communes
de -1 500 hab. au
31/12/2024



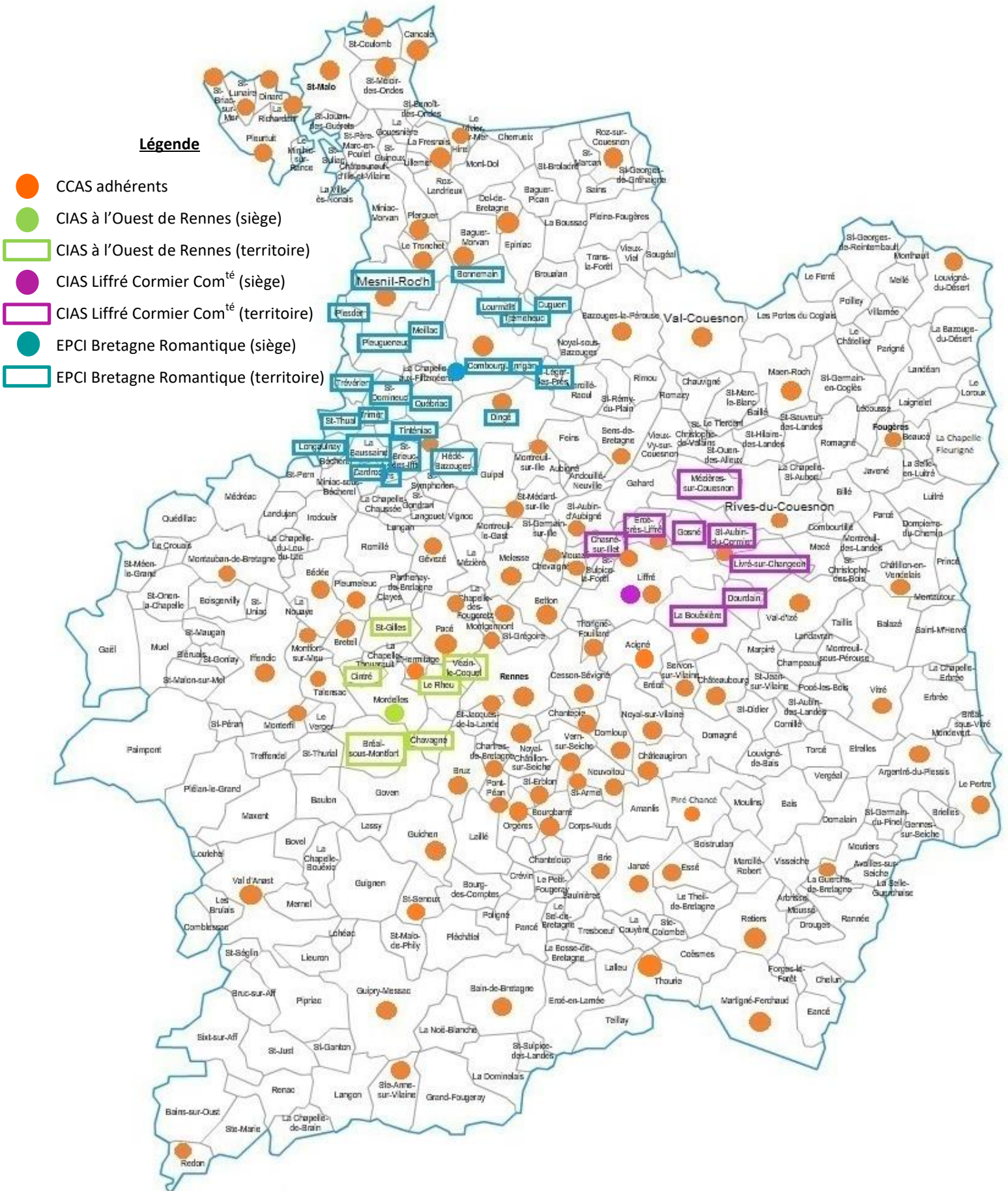
97 CCAS supprimés
suite à la Loi NOTRe

231 CCAS et CIAS
sur le 35 au
31/12/2024

Parmi les 170 communes
de -1500 habitants,
57,4% ont supprimé leur
CCAS

Carte d'Ille-et-Vilaine

CCAS/CIAS adhérents UDCCAS 35 au 31/12/2024

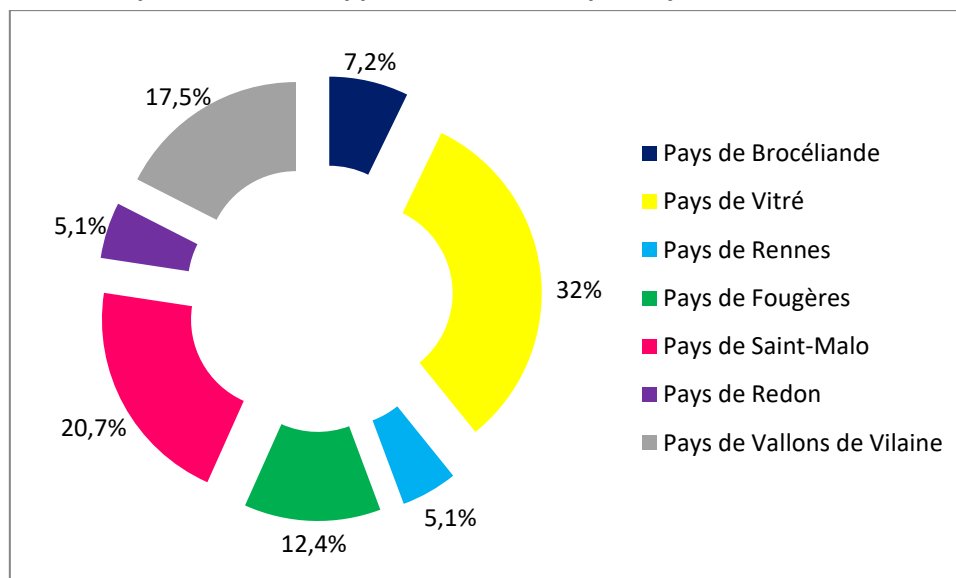


c) Evolution de la suppression des CCAS suite à la Loi NOTRe

(Sources : Préfecture et DRFiP – Chiffres au 31/12/2024)

Strate	Nombre communes (- de 1500 hab.)	CCAS supprimés	Evolution des suppressions par rapport à 2023	Part CCAS supprimés par rapport à leur strate	Part des CCAS supprimés par rapport au total des suppressions
Moins de 250 hab.	8	4	=	50%	4,1%
250 à 500 hab.	33	22	↑ (+ 2)	66,7%	22,7%
500 à 750 hab.	38	24	↑ (+ 1)	63,2%	24,7%
750 à 1 000 hab.	25	24	↑ (+ 1)	96%	24,7%
1 000 à 1 250 hab.	40	17	↑ (+ 1)	42,5%	17,5%
1 250 à 1 500 hab.	25	6	=	24%	6,3%
Total	169	97	↑ (+ 5)		100%

Répartition de la suppression des CCAS par Pays au 31/12/2024



CCAS supprimés au 31/12/2024 par Pays

	Nombre de communes	Communes de - 1500 hab.	CCAS supprimés au 31/12/2024
Pays de Brocéliande	33	17	7
Pays de Vitré	62	42	31
Pays de Rennes	77	17	5
Pays de Fougères	43	28	12
Pays de Saint-Malo	67	36	20
Pays de Redon	12	7	5
Pays de Vallons de Vilaine	38	22	17
Total	332	169	97

→ **Les Services Autonomie à Domicile (SAD) publics**

Au 31/12/2024, l'Ille-et-Vilaine compte 29 SAD publics, parmi lesquels 27 sont adhérents à l'UDCCAS 35 par le biais de leur CCAS ou CIAS.

Les SAD représentent environ 28% des adhérents UDCCAS 35.

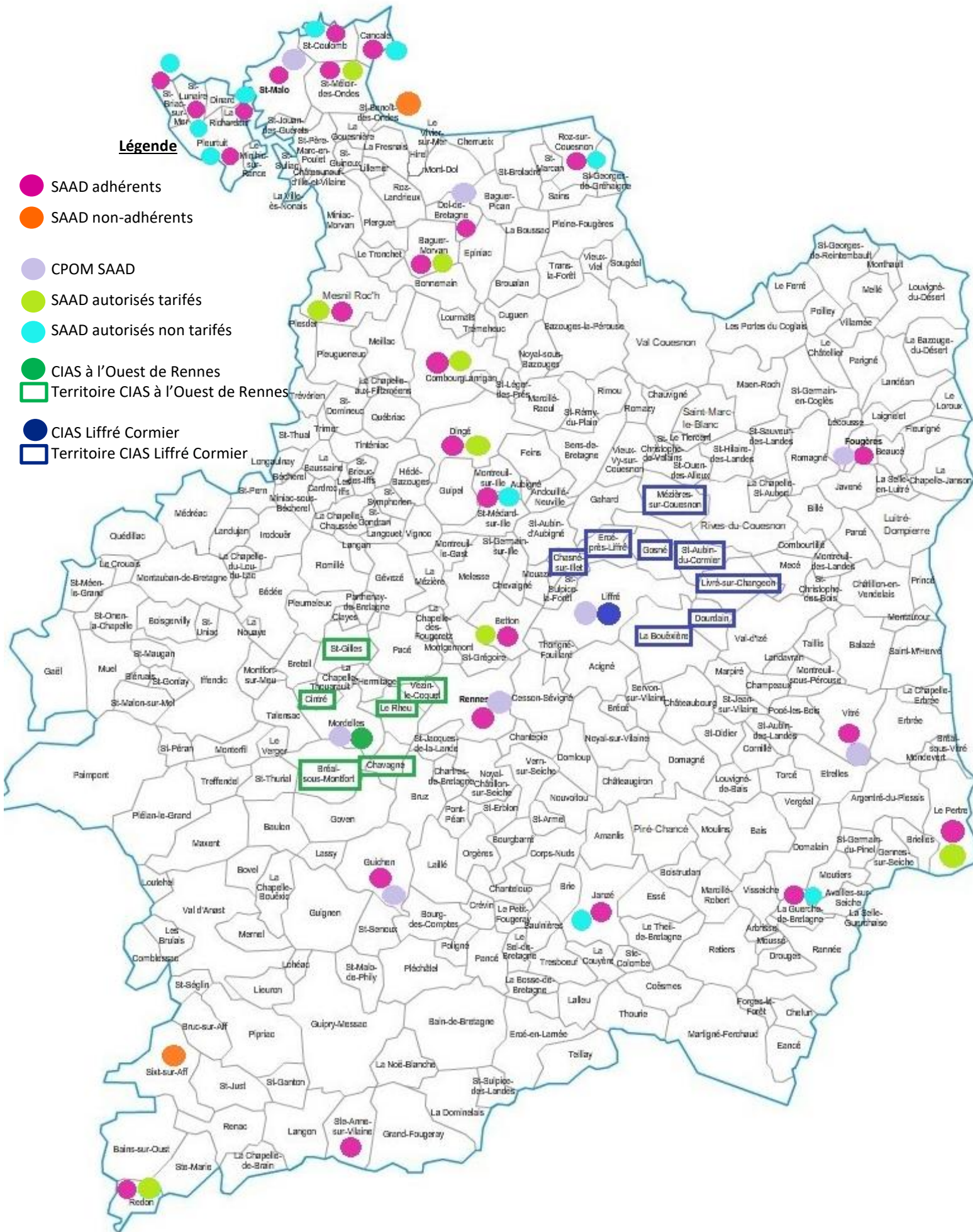
<i>Part des SAAD publics adhérents UDCCAS 35</i>	
<i>Au 31/12/2024</i>	
TOTAL SAAD gérés par un CCAS/CIAS dans le 35	29
TOTAL SAAD CCAS/CIAS adhérents UDCCAS 35	27
Part des SAAD CCAS/CIAS du 35 adhérents à l'UDCCAS 35	93,1%

Carte d'Ille-et-Vilaine

SAAD publics : typologies et adhérents au 31/12/2024

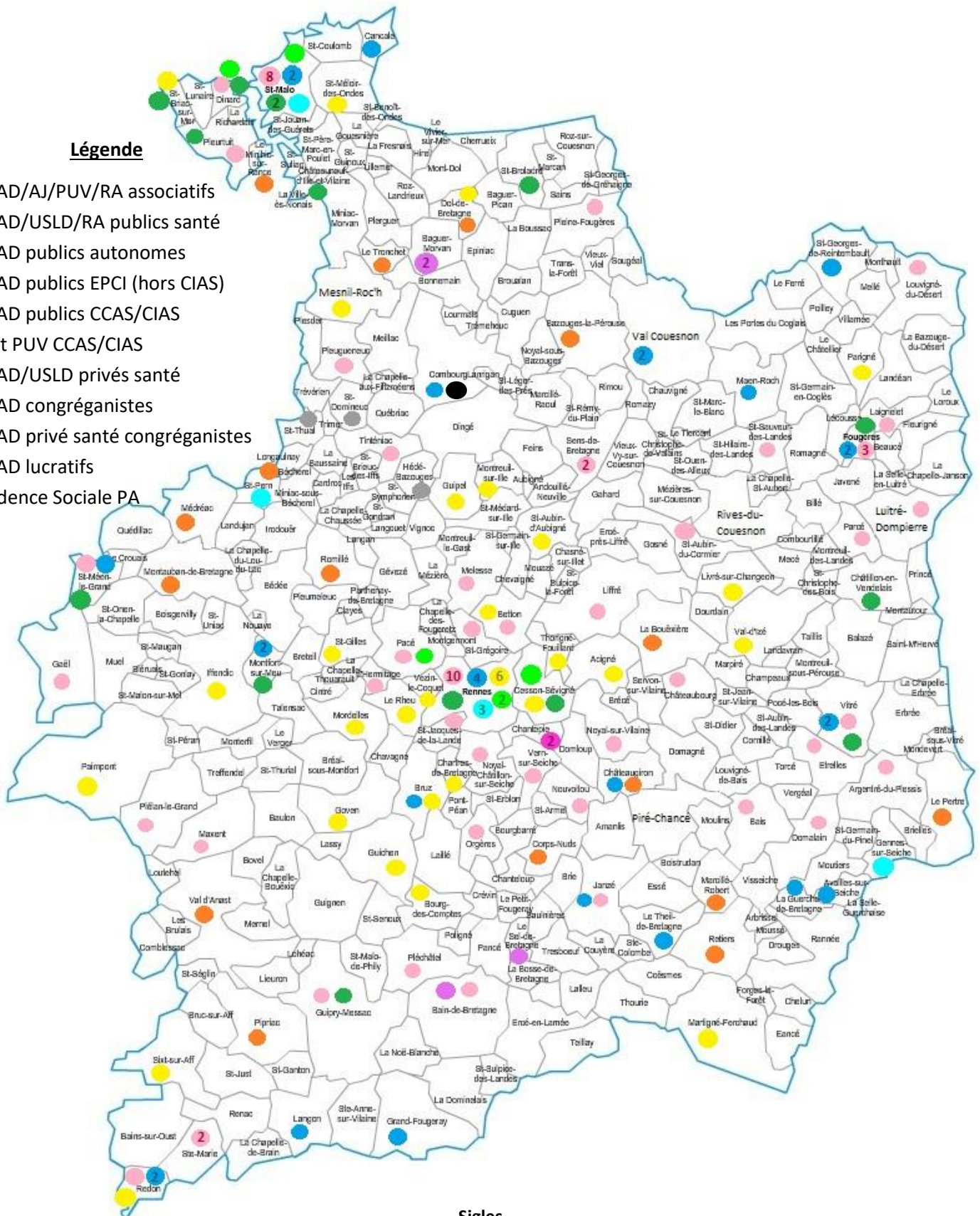
Légende

- SAAD adhérents
- SAAD non-adhérents
- CPOM SAAD
- SAAD autorisés tarifés
- SAAD autorisés non tarifés
- CIAS à l'Ouest de Rennes
- Territoire CIAS à l'Ouest de Rennes
- CIAS Liffré Cormier
- Territoire CIAS Liffré Cormier



Carte d'Ille-et-Vilaine

Répartition des établissements d'hébergement pour personnes âgées



EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

AJ : Accueil de Jour 16 +27+6

PUV : Petite Unité de Vie

RA : Résidence Autonomie

USLD : Unité de Soins Longue Durée

EPCI : Etablissement Public à Coopération Intercommunale

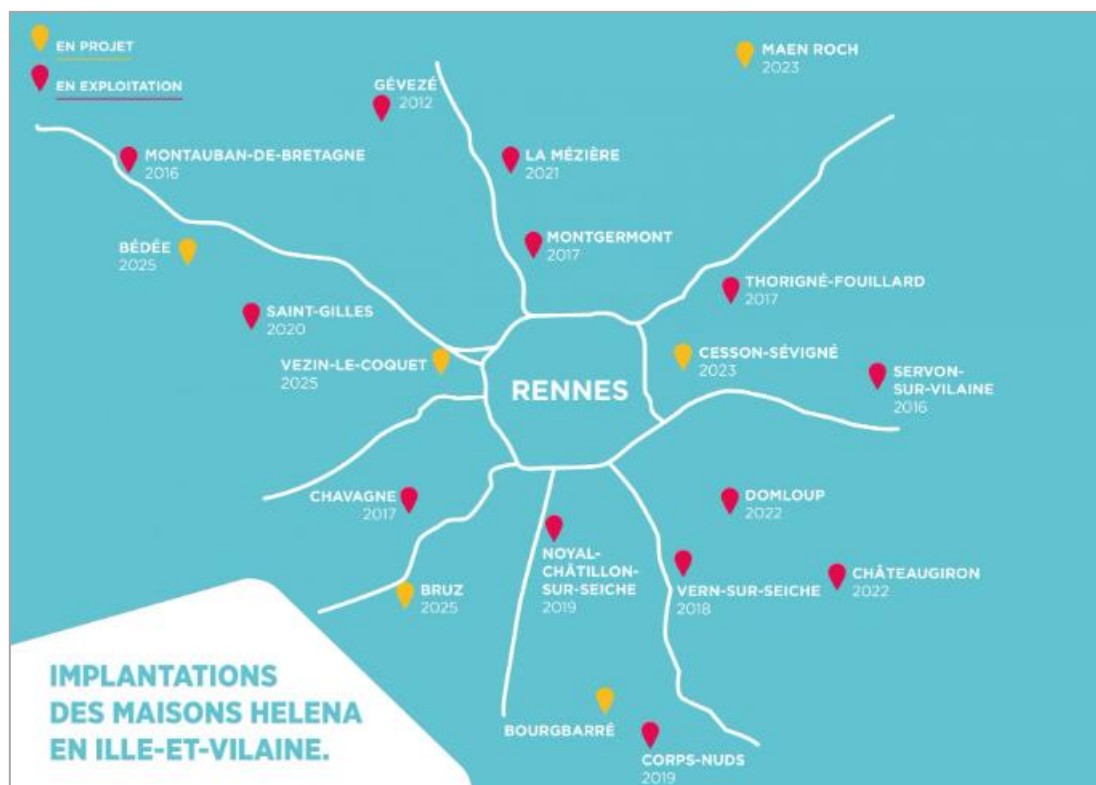
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

Les structures d'hébergement pour personnes âgées en Ille-et-Vilaine sont gérées majoritairement par le secteur associatif (35,2%), puis le secteur public (FPT¹ via les CCAS/CIAS) à hauteur de 27,9%. Cependant, si nous rassemblons les établissements gérés par une structure publique (qu'elle soit FPT, FPH² ou en gestion publique autonome), nous constatons que cela représente plus de la moitié des établissements 54,8% (soit 98 établissements sur 179).

A noter : ne sont pas comptabilisées ici les résidences type *Maison Hélène* (13 existantes sur le 35 et 6 en projet) ou résidences sociales ou adaptées (*données NC*).

Carte des Maisons Hélène existantes et en projet



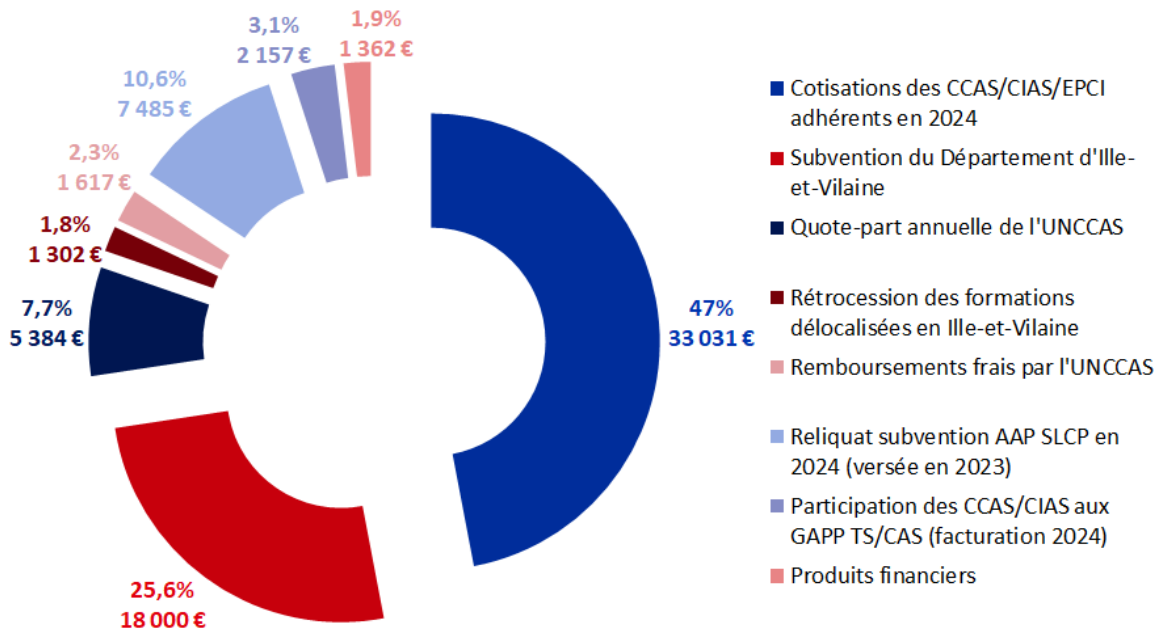
Source site internet Escapil Habitat : <https://www.escapil-habitat.fr/devenir-locataire/seniors/maison-helena/>

¹ FPT : Fonction Publique Territoriale.

² FPH : Fonction Publique Hospitalière.

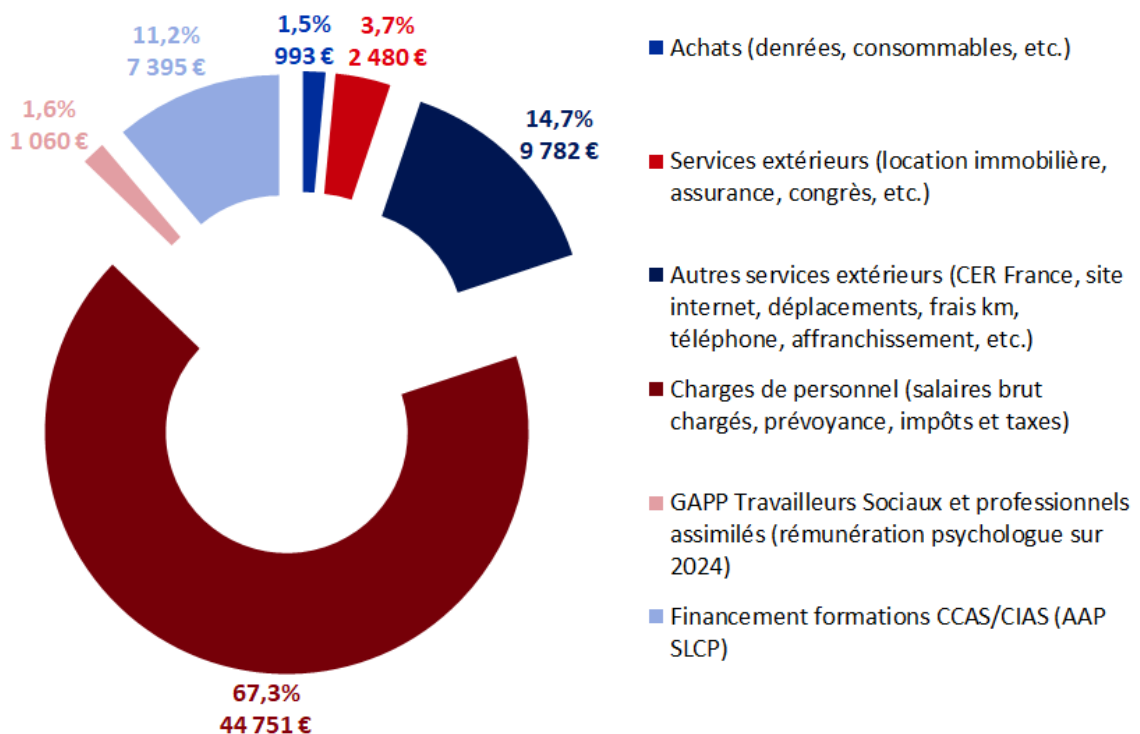
d) Le budget 2024 de l'UDCCAS 35

▪ Répartition du budget en euros et pourcentage en 2024 (crédits)



Total crédits : 70 337 €

▪ Répartition du budget en euros et pourcentage en 2024 (charges)



Total charges : 66 461 €

Résultats financiers de 2014 à 2024

Années	Précédent mandat (2014-2020)							Mandat actuel (2020-2026)			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats financiers UDCCAS 35	- 35 508 €	- 30 062 €	- 20 953 €	+ 24 629 €	- 5 215 €	- 1 366 €	- 6 590 €	+ 3 776 €	+ 7 549 €	+ 2 360 €	+ 3 876 €

Augmentation des cotisations départementales pour les adhérents (AGE novembre 2021 pour mise en place à compter de 2022)

e) Les instances statutaires

L'Union Départementale des CCAS et CIAS est une association. A ce titre, elle est régie par des instances décisionnaires : le Bureau, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Ces instances animent l'Union Départementale.

Les administrateurs de l'UDCCAS 35 sont des membres de CCAS/CIAS (élus ou membres nommés), mais historiquement, la majorité sont élus et Vice-présidents de CCAS ou CIAS adhérents. Ils assurent la responsabilité du fonctionnement pour la durée du mandat municipal et jusqu'au renouvellement du Conseil d'Administration en Assemblée Générale ; le renouvellement se faisant dans les mois suivants les élections municipales, après l'installation des CCAS/CIAS.

→ L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale 2024 a été organisée le 31 mai 2024 à Saint-Gilles. Une visite de la salle a été organisée le 23 mai.

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des adhérents de l'UDCCAS 35 à jour de leur cotisation départementale.

En 2024, l'UDCCAS 35 a organisé son Assemblée Générale Ordinaire en présence de Madame Françoise GATEL, Sénatrice ; Madame Caroline ROGER-MOIGNEU, Vice-Présidente déléguée à l'insertion, à la lutte contre la pauvreté et aux gens du voyage au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ; Monsieur Philippe THEBAULT, Maire de Saint-Gilles ; Monsieur Daniel DELAVEAU, Président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité en Bretagne (FAS) ; Madame Laure BERTHON, Responsable nationale réseau à l'UNCCAS.



Assemblée Générale Ordinaire 2024 à Saint-Gilles, le 31 mai

A l'issue de l'Assemblée Générale 2024, la présidente de l'UDCCAS 35 a signé deux conventions de partenariat avec :

- L'Agence du Don en Nature (ADN)
- SOLINUM



Signature de la convention de partenariat entre l'Agence du Don en Nature (ADN) et l'UDCCAS 35.

Romain CANLER, Directeur Général ADN et **Isabelle ROLLAND**, Présidente de l'UDCCAS 35

Signature de la convention de partenariat entre SOLINUM et l'UDCCAS 35.

Catherine NIOGRET, Responsable régionale Grand-Ouest chez SOLINUM et **Isabelle ROLLAND**, Présidente de l'UDCCAS 35



→ **Le Conseil d'Administration**

Selon les Statuts de l'UDCCAS 35, le Conseil d'Administration doit compter 7 membres au minimum et 18 au maximum.

Il se compose de 18 membres au 31 décembre 2024 :

- Isabelle ROLLAND - CCAS de Retiers (4 632 hab.)
- Luc SIMON - CCAS de Saint-Jacques-de-la-Lande (13 782 hab.)
- Serge BOUDET - CCAS de Fougères (21 247 hab.)
- Frédéric MIGNON - CCAS de Betton (12 959 hab.)
- Katia BONNANT - CCAS de La Guerche-de-Bretagne (4 461 hab.)
- Régine LEFEUVRE - CCAS de Bédée (4 584 hab.)
- Catherine PAROUX - CCAS de Mesnil-Roc'h (4 508 hab.)
- Muriel BEZIEL – CCAS de Dinard (10 753 hab.)
- Lisiane HUET - CCAS de Val d'Izé (2 649 hab.)
- Jean-Yves LECLERC – CCAS de Bain-de-Bretagne (7 730 hab.)
- Henri NICOLLE - CCAS de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (7 713 hab.)
- Cécile PAPILLION - CCAS de Rennes (229 178 hab.)
- Sophie LEPRIZÉ - CCAS de Saint-Malo (48 141 hab.)
- Alain PITON - CIAS à l'Ouest de Rennes (48 609 hab.)
- Monique SOCKATH - CCAS d'Argentré-du-Plessis (4 678 hab.)
- Jean-Yves BESNARD - CCAS de Vitré (19 553 hab.)
- Muriel CARUHEL - CCAS de Saint-Lunaire (2 612 hab.)
- Chantale CORBEAU - CCAS de Plerguer (2 884 hab.) démissionne en avril 2024 du CA de l'UDCCAS 35
- Cala CODANDAM – CCAS de Saint-Armel (2 312 hab.) est élue administratrice de l'UDCCAS 35 lors de l'AG du 31 mai 2024.

→ **Le Bureau**

En 2024, le Bureau de l'UDCCAS 35 est composé de 7 membres :

Présidente	Isabelle ROLLAND	CCAS de Retiers
Vice-président	Luc SIMON	CCAS de Saint-Jacques-de-la-Lande
Trésorier	Serge BOUDET	CCAS de Fougères
Trésorier-adjoint	Frédéric MIGNON	CCAS de Betton
Secrétaire	Katia BONNANT	CCAS de La Guerche-de-Bretagne
Secrétaire-Adjointe	Régine LEFEUVRE	CCAS de Bédée
Membre de droit	Catherine PAROUX	CCAS de Mesnil-Roc'h

Réunions du Bureau et du Conseil d'Administration en 2024

Bureau-CA : le 09/01 à Cesson-Sévigné	Bureau-CA : le 12/03 à Betton	Bureau-CA : le 10/07 à Saint-Jacques-de-la-Lande	Bureau-CA : le 18/09 à Saint-Armel	Bureau-CA : le 22/11 à Betton
<ul style="list-style-type: none"> • Actualités : Convention CD35/UD35 ; Conventions de partenariat (SOLINUM/et ADN) ; Information sur la <i>Semaine d'attractivité des métiers du soin</i> ; Suivi de la réforme SAD ; Livrable du Groupe de Travail "<i>Prévention des risques professionnels et de la santé des bénéficiaires</i>" du Contrat d'Objectifs de la Région Bretagne ; Bilan des GAPP inter-CCAS 2023 ; Proposition enquête EHPAD (cadre difficultés financières). • Vie de l'UDCCAS : Budget Prévisionnel 2024 ; Prime coordinatrice ; Organisation de l'AG 2024 ; Programmation 2024 des réunions d'informations et formations • Questions & informations diverses. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actualités : Convention de partenariat avec ADN ; Proposition d'un partenariat avec <i>Kainotomia</i> ; Positionnement de l'UDCCAS 35 vis-à-vis du collectif "<i>Territoires du Grand âge en résistance</i>" ; Actualités des UDCCAS Bretonnes ; Evolutions de la réforme SAD ; Retour de la rencontre avec Madame Caroline ROGER-MOIGNEU (Vice-présidente au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine) dans le cadre de l'évolution de la composition du CDRI. • Vie de l'UDCCAS : Proposition de recrutement d'un temps partiel en CDD (12 mois). • Questions & informations diverses. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actualités : Bilan de l'AG 2024 ; Bilan de l'audition sénatoriale avec Madame GATEL et Madame DESEYNE (Sénatrices) ; Signature de la convention avec <i>ADDITI Média</i> (renouvellement) ; Renouvellement convention UNCCAS/CNSA ; Concours régional "<i>WorldSkills</i>" (métiers du domicile) ; Réforme SIAO 35 ; Schéma Départemental de l'action sociale. • Vie de l'UDCCAS : Recrutement ; Communication ; Nouveau membre du CA (Saint-Armel). • Questions & informations diverses. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actualités : Retour AG UNCCAS ; Positionnement de l'UDCCAS 35 au sein du GIP SIAO 35 ; Subvention DDETS dans le cadre de l'aide alimentaire ; Convention UDCCAS 35/CD 35 ; Retour d'expériences de la formation CNFPT du 12 avril 2024 ; Proposition d'organisation d'une action régionale et point sur le budget de la Conférence Régionale des UDCCAS Bretonnes ; Convention UNCCAS/CNSA ; Concours "<i>Worldskills</i>" ou "<i>Compétition des métiers</i>" de la Région Bretagne ; Médiateur à la consommation ; Actualités des SAAD publics. • Vie de l'UDCCAS : Recrutement (vague 2). • Questions & informations diverses. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actualités : Candidature de l'UDCCAS 35 dans le cadre de la convention UNCCAS/CNSA (actions en direction des SAAD publics) ; Plateforme HUBLO (SAAD) ; Rencontre de Madame GUILLAUME (directrice du GIP SIAO 35) en amont de l'AG constitutive du GIP SIAO 35 ; Action régionale 2025 des UDCCAS Bretonnes (Appel à projet 2025 UNCCAS dédié aux UDCCAS) ; Rencontre de Madame MUZELLEC-KABOUCHE (Commissaire de lutte contre la pauvreté en Bretagne) ; Médiateur à la consommation ; Rapport du Sénat sur la situation des EHPAD ; Modification du règlement d'aides aux familles du CD 35. • Vie de l'UDCCAS : Recrutement ; Budget prévisionnel 2025 ; Chèques cadeaux salariée. • Questions & informations diverses.

f) Le poste de permanent

Depuis 2012, l'UDCCAS 35 salarie un permanent en CDI, en emploi direct. La création du poste n'a pu se faire sans une participation financière des CCAS et CIAS adhérents (cotisation complémentaire à celle de l'UNCCAS). Depuis le 02 mai 2017, Bérengère TURMEL assure la coordination de l'UDCCAS 35 et est à temps complet depuis le 1^{er} janvier 2020.

La cotisation départementale demandée aux adhérents, permet à l'UDCCAS 35 de bénéficier de moyen humain et de temps pour dynamiser le réseau et mettre en place des actions en direction des adhérents : temps d'échanges et d'informations favorisant le partage d'expériences et d'outils, ainsi que l'interconnaissance des élus et techniciens des CCAS et CIAS.

Aux côtés de la Présidence et des Administrateurs, les activités de la coordinatrice sont multiples :

- Coordonner, développer et animer le réseau de l'UDCCAS 35
- Animer et participer aux groupes de travail
- Assurer la gestion administrative et financière de l'association
- Etre l'interface administrative entre les services partenaires et financeurs, et les élus du CA
- Représenter l'association dans les réunions techniques des partenaires
- Développer des outils de communication
- Participer au réseau UNCCAS

II - Les actions

L'Union Départementale des CCAS et CIAS vise à assurer une coordination de proximité aux adhérents et à faciliter les échanges afin qu'élus et professionnels en charge de l'action sociale se sentent moins isolés.

Elle apporte aux élus et techniciens :

- Un partage d'expériences
- Des informations régulières, complémentaires de celles de l'UNCCAS
- Des temps d'échanges et de sensibilisation autour de réunions thématiques
- Un réseau départemental au plus près du terrain
- Une banque d'expérience de l'action sociale local

2.1. L'activité et les travaux internes de l'UDCCAS 35

a) Gestion administrative et financière de l'association

- Réunions hebdomadaires entre la présidente de l'UDCCAS 35 et la coordinatrice (soit l'équivalence de 80 heures de travail sur l'année).
- Mise à jour du tableau du nombre d'habitants des adhérents de l'UDCCAS 35 ; Rédaction du courrier de l'appel à cotisation 2024 ; dépôt des appels à cotisation sur Chorus Pro et suivi des règlements.
- Dépôt des justificatifs de comptabilité au cabinet comptable (CER France) pour établissement du bilan financier 2023 : 08 février ; récupération des justificatifs de comptabilité le 06 juin.

b) Commissions de l'UDCCAS 35

- Réunions de la commission "Finances/RH"

Date	Objet
05 janvier 2024	Préparation budget prévisionnel
29 janvier 2024	Projet de recrutement d'un 2 ^{ème} salarié à l'UDCCAS 35
08 mars 2024	Visioconférence CER France présentation du bilan financier 2023
23 avril 2024	Projet de recrutement
24 mai 2024	Examen des candidatures reçues
03 juin 2024	Entretiens de recrutement
21 août 2024	Relance recrutement (vague 2) – republication offre d'emploi

- Réunions de la commission "Convention CD35/UDCCAS 35"

Date	Objet
15 mai 2024	Relecture de la convention
08 août 2025	Envoi de la convention au Département 35

c) Bilan et évaluations des actions financées dans le cadre d'appels à projet

- En 2023, l'UDCCAS 35 a été retenue et a reçu une subvention de 10 000,00 € pour prendre en charge financièrement 2 formations UNCCAS à la place des CCAS/CIAS adhérents UDCCAS 35 et volontaires pour participer à ces formations : "L'accès aux droits" et "Domiciliation : comprendre et mettre en œuvre l'obligation légale". Les formations se sont déroulées en 2023 et 2024. Ces formations ayant été financées, il est nécessaire de transmettre l'évaluation à la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté.

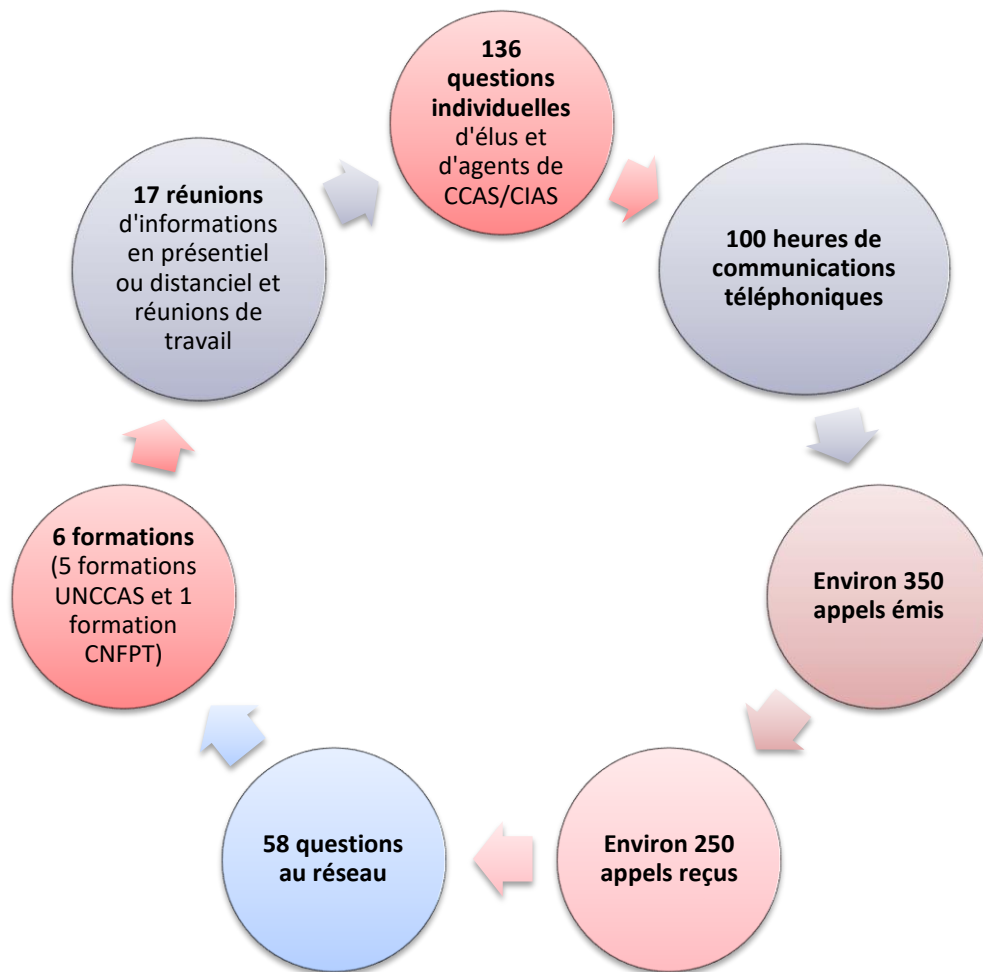
Dates	Objets
21 février 2024	Webinaire présentation des outils et modalités d'évaluation
30 septembre 2024	Echange bilatéral sur la mesure d'impact

d) Rédaction de courriers

- Le 29 janvier 2024, l'UDCCAS 35 envoie un courrier à Madame Françoise GATEL (Sénatrice) au sujet de la situation financière très compliquée des EHPAD.
- Le 02 août 2024, l'UDCCAS 35 répond favorablement à la sollicitation du Préfet pour faire partie du GIP SIAO 35 au sein du collège des "personnes qualifiées".
- Le 26 novembre 2024, l'UDCCAS 35 transmet au GIP SIAO 35 les documents complétés et signés afin que l'UDCCAS 35 soit représentée au sein du GIP (titulaire : Serge BOUDET, trésorier UDCCAS 35 ; suppléant : Frédéric MIGNON, trésorier-adjoint UDCCAS 35).

2.2. L'activité de l'UDCCAS 35 en 2024.





a) Les actions portées et mises en place par l'UDCCAS 35 à destination des CCAS/CIAS adhérents

→ La poursuite des GAPP³ Travailleurs Sociaux et Professionnels assimilés en inter-CCAS

Fin d'année 2022, deux CCAS du réseau ont fait remonter spontanément à l'UDCCAS 35 leur sentiment d'isolement et le besoin d'échanger et se rencontrer entre pairs et homologues de CCAS/CIAS, dans le cadre de groupes d'analyse de pratiques, groupes de paroles, ou autre(s).

Après en avoir échangé avec la gouvernance de l'UDCCAS 35, nous nous sommes attelés à la mise en place de Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles (GAPP) à destination des Travailleurs Sociaux de CCAS/CIAS et des Professionnels assimilés (pas forcément diplômés en travail social mais faisant de l'accompagnement social : Chargés d'Accompagnement Social).

La 1ère saison s'est déroulée sur l'année 2023. Début 2024, l'UDCCAS 35 a traité les évaluations et a constaté le souhait pour les agents de poursuivre les GAPP. Les retours des questionnaires d'évaluation étaient attendus pour le 04 janvier 2024.

Une saison #2 a donc été mise en place sur la période 2024-2025, avec une participation financière des CCAS/CIAS par agent inscrit.

Dans un 1^{er} temps, nous avons diffusé l'information dans le réseau des adhérents, et collecter les manifestations d'intérêts.

Le 13 mai 2024, l'UDCCAS 35 a organisé une visioconférence afin d'échanger avec les professionnels concernés et s'engageant dans l'action ; et la Psychologue qui animera les séances d'analyse de pratiques professionnelles. Cette réunion avait pour objectif de rappeler le contexte, de répondre aux questions et de définir ensemble les dates et lieux des séances.

Au vu des manifestations d'intérêt, l'UDCCAS 35 a pu mettre en place 2 groupes composés respectivement de 11 et 12 agents chacun. Cette action engage 13 CCAS/CIAS.

Positionnements en 2023 (financement AAP UNCCAS)		
	CCAS	Nombre d'agents inscrits
1	Rennes	6
2	Vitré	4
3	Bruz	2
4	Chantepie	2
5	Fougères	1
6	Betton	1
7	Cesson-Sévigné	1
8	Servon-sur-Vilaine	1
9	Saint-Aubin-du-Cormier	1
10	Liffré	1
11	Dinard	1
12	Domloup	1
Total	13	22

³ GAPP : Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles.

Positionnements en 2024 (participation financière CCAS/CIAS)		
	CCAS	Nombre d'agents inscrits
1	Rennes	9
2	Vitré	1
3	Bruz	1
4	Chantepie	2
5	Bain-de-Bretagne	1
6	Châteaugiron	1
7	Cesson-Sévigné	1
8	Servon-sur-Vilaine	1
9	Nouvoitou	1
10	Liffré	1
11	Orgères	1
12	Domloup	1
13	CIAS Liffré Cormier Communauté	2
Total	13	23

Afin d'encadrer l'action, l'UDCCAS 35 a proposé de signer une convention bilatérale aux CCAS/CIAS engagés. Parallèlement, l'UDCCAS 35 a rédigé et signé, avec la Psychologue animant les séances, un contrat de prestation le 12 septembre 2024.

L'évaluation de la saison #1 (en 2023) des GAPP a permis d'adapter la durée des séances. Ainsi, pour la saison #2, les séances durent 30 minutes de moins (passage de 3H/séance à 2h30, à la demande des agents).

Groupe #A		
Dates des séances	Horaires	Lieu
Jeudi 26 septembre 2024	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET
Jeudi 07 novembre 2024	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET
Jeudi 12 décembre 2024	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle 2A31
Jeudi 09 janvier 2025	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET
Jeudi 06 février 2025	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET
Jeudi 06 mars 2025	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET

Groupe #B		
Dates des séances	Horaires	Lieu
Mardi 17 septembre 2024	14h-16h30	CCAS de Rennes - Salle du Conseil d'Administration
Mardi 15 octobre 2024	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Docteur René LÉON
Mardi 12 novembre 2024	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Docteur René LÉON
Mardi 10 décembre 2024	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle 2A31
Mardi 07 janvier 2025	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET
Mardi 04 février 2025	14h-16h30	Rennes Métropole - Salle Marie-Claire BOUILLET

La présidente et/ou la coordinatrice de l'UDCCAS 35 seront présentes au début de la 1^{ère} séance pour chacun des groupes afin d'introduire les séances, rappeler le contexte et évoquer l'évaluation de l'action.

Elles seront également présentes à la fin de la dernière séance pour l'évaluation finale.

L'UDCCAS 35 a prévu une évaluation en 3 temps :

- Un questionnaire en amont des séances
- Un questionnaire à mi-parcours (à la fin de la 3^{ème} séance)
- Un questionnaire à l'issue de l'action (fin de la 6^{ème} et dernière séance)

Parallèlement, la Psychologue qui animera les séances fera un bilan synthétique pour chaque séance (dynamique de groupe, thématiques abordés).

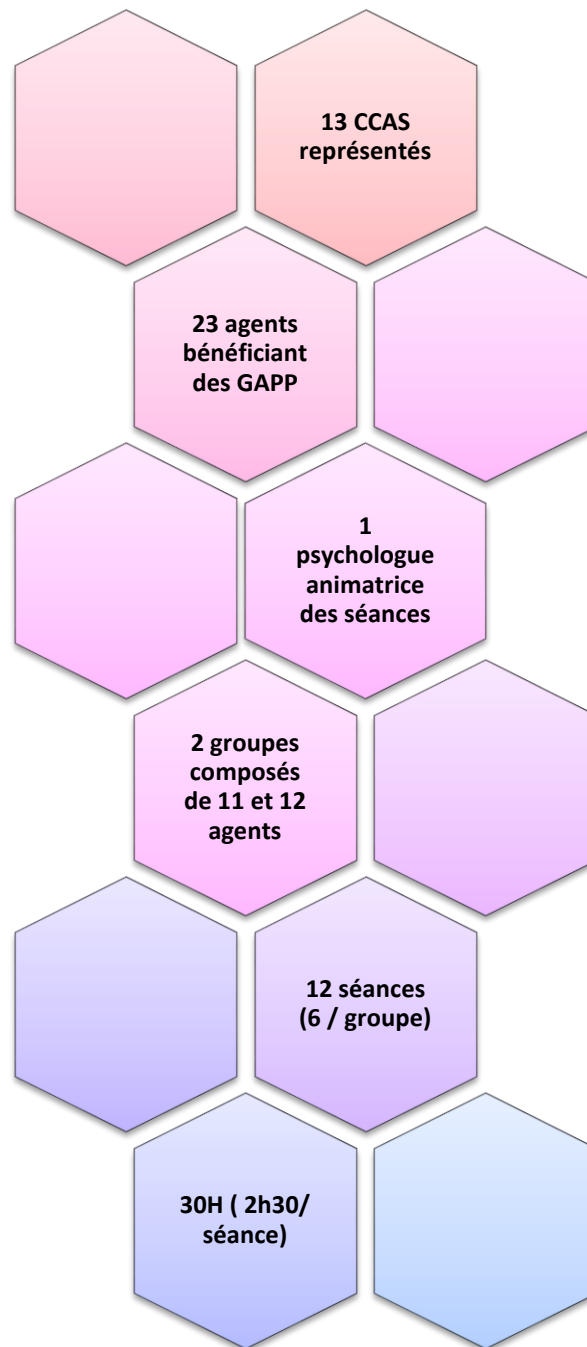


Lancement de la saison #2 des GAPP du Groupe #B (séance #1 le 17 septembre 2024).



Dernière séance de la saison #2 des GAPP du Groupe #A (séance #6 le 06 mars 2025).

Les GAPP Travailleurs Sociaux et Professionnels assimilés en inter-CCAS/CIAS du réseau UDCCAS 35 en 2024, c'est :



Un taux global de participation effective aux séances (présence des agents) de :

- 74,2% pour le Groupe #A
- 74,5% pour le Groupe #B

→ **Les rencontres individuelles avec les CCAS/CIAS et participation de l'UDCCAS 35 aux temps forts organisés par les adhérents**

- Le 19 janvier : réunion en présence des partenaires dans le cadre du comité de mutualisation des SAD des CCAS de Cancale et Saint-Méloir-des-Ondes.
- Le 19 février : rencontre de Jeanne GAVALAND, nouvelle responsable du CCAS de Chantepie.
- Le 19 mars : 1^{ère} rencontre des acteurs sociaux du CCAS de Bruz.
- Le 26 avril : inauguration et visite de la résidence "Les Châtaigniers" du CCAS de Combourg.
- Le 17 mai : rencontre de François CALLO, nouveau responsable du CCAS de Saint-Aubin-du-Cormier.
- Le 06 juin : Agora - Temps fort annuel et partenarial organisé par le CCAS de Saint-Jacques-de-la-Lande.
- Le 19 septembre : intervention sur l'ABS au CCAS de Val-Couesnon.
- Le 02 octobre : Visioconférence bilatérale entre le CCAS de Nantes et le CCAS de Rennes dans le cadre des délégations de signature aux chefs de service.
- Le 08 novembre : réunion annuelle des CCAS organisée par Rennes Métropole.
- Le 13 novembre : rencontre avec Isabelle VETILLARD, directrice du CCAS de Chartres-de-Bretagne
- Le 03 décembre : séminaire Ville Amie des Aînés (Ville de Rennes et CCAS de Rennes)



→ **Les contributions de l'UDCCAS 35 dans le cadre du rapport sénatorial concernant les difficultés des EHPAD**

Madame Françoise GATEL, sénatrice, s'est saisie de la question des difficultés rencontrées par les EHPAD et a envoyé un courrier à tous les EHPAD Brétiliens le 24 octobre 2023. Ayant eu connaissance de ce courrier, la présidente de l'UDCCAS 35, a contacté la sénatrice afin de pouvoir échanger sur cette question.

Dates	Objet
22 janvier 2024	Temps de travail entre le trésorier de l'UDCCAS 35 et la coordinatrice
25 mars 2024	Rencontre entre Madame GATEL (Sénatrice) et la présidente, le trésorier et la coordinatrice de l'UDCCAS 35 pour une audition
08 avril 2024	Visioconférence avec les administrateurs pour préparer les contributions de l'UDCCAS 35 dans le cadre des difficultés financières des EHPAD
Mai 2024	Transmission des contributions de l'UDCCAS 35 et participation à la consultation en ligne (site du Sénat)
24 mai 2024	Audition de la présidente et du trésorier de l'UDCCAS 35 par Madame Chantal DESEYNE (Sénatrice)
Septembre 2024	Publication du rapport sans citation de l'UDCCAS 35 dans les contributeurs

→ Les webinaires et réunions d'informations à destination du réseau des adhérents organisés par l'UDCCAS 35

En tant que réseau, l'UDCCAS 35 propose, en fonction des besoins remontés par ses adhérents, mais également des propositions de ses partenaires, des temps d'informations en présentiel ou distanciel.

En 2024, **17 réunions d'informations ou de travail** en présentiel ou distanciel, ont eu lieu à destination des CCAS/CIAS adhérents.

Réunions d'informations

Temps de préparation réunions d'informations

Type	Date	Objet / Thématique	Mode
Réunion d'informations	16 janvier 2024	Présentation des évolutions du règlement FSL (Fond de Solidarité pour le Logement)	Présentiel (Cesson-Sévigné)
Réunion d'information	22 janvier 2024	Présentation de l'Aide Sociale	Distanciel
Réunion réseau SAD	13 février 2024	Réunion et échanges entre SAD publics	Distanciel
Réunion d'information	18 mars 2024	Présentation des missions et du rôle du CIDFF	Présentiel (Saint-Jacques-de-la-Lande)
Réunion d'information SAD	10 avril 2024	Visioconférence UNCCAS avec les SAD publics du 35 sur le décryptage du cahier des charges de la réforme SAD	Distanciel
Réunion d'information	10 juin 2024	Présentation de l'ASIP, d'ISL, du cadre d'intervention des CDAS et de la Charte du Partage de l'Information	Présentiel (Cesson-Sévigné)
Réunion de travail SAD	09 juillet 2024	Temps de travail avec les SAD sur leur candidature dans le cadre de la Dotation Complémentaire	Présentiel (Rennes)
Temps préparation réunion d'information	19 juillet 2024	Préparation réunion CDG 35 (du 24 septembre 2024)	Distanciel
Temps préparation réunion d'information	06 septembre 2024	Temps d'échanges avec UBLO et préparation de la réunion du 13 décembre 2024	Distanciel
Temps préparation réunion d'information	10 septembre 2024	Temps d'échanges avec HUBLO et préparation de la réunion du 07 novembre 2024	Distanciel
Réunion d'information	24 septembre 2024	Présentation des missions de l'Agence du Don en Nature (ADN)	Distanciel
Réunion d'information SAD	24 septembre 2024	Présentation du CDG 35 : annualisation du temps de travail des aides à domicile ; rémunération des heures complémentaires, supplémentaires ; exonération des charges patronales sur les heures d'aides à domicile	Distanciel
Réunion d'information	03 octobre 2024	Présentation de l'ADAGE 35 sur les mesures de protection pour majeurs vulnérables	Distanciel
Réunion d'information	08 octobre 2024	Présentation de la CDAP (Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires) par la CAF 35	Distanciel

Type	Date	Objet / Thématique	Mode
Réunion d'information	11 octobre 2024	Présentation de plusieurs dispositifs de lutte contre l'isolement des seniors (<i>organisée par l'UDCCAS 35 à destination des adhérents des UDCCAS Bretonnes</i>)	Distanciel
Réunion d'information SAD	17 octobre 2024	Présentation des actions de la nouvelle convention UNCCAS//CNSA (2024-2026)	Distanciel
Réunion d'information SAD	07 novembre 2024	Présentation de l'outil HUBLO (plateforme d'aide au recrutement pour les ESSMS)	Distanciel
Réunion d'information	26 novembre 2024	Présentation du logiciel <i>Mon Suivi Social</i> et Retour d'Expériences de CCAS utilisateurs	Distanciel
Réunion réseau SAD	11 décembre 2024	Temps d'échanges entre SAD publics (réforme SAD et transfert activité SAD CCAS Saint-Malo)	Présentiel (Saint-Malo)
Réunion d'information	13 décembre 2024	Présentation du logiciel de gestion immobilière locative UBLO	Distanciel

→ **Les travaux avec le CNFPT : coconstruction d'une formation à destination des CCAS/CIAS**

- Au printemps 2023, plusieurs CCAS/CIAS ont fait part à la coordinatrice de l'UDCCAS 35 des difficultés, problématiques, questionnements autour de l'animation et la coordination des équipes bénévoles en CCAS/CIAS (qu'il s'agisse d'équipes bénévoles dans le cadre de la lutte contre l'isolement des seniors ou d'équipes bénévoles pour les épiceries sociales).
- L'UDCCAS 35 s'est appuyée sur son réseau de partenaires pour trouver une formation répondant aux besoins des CCAS/CIAS, et s'est rapprochée du CNFPT qui a accepté de coconstruire une formation répondant aux besoins des adhérents.
- Entre l'été 2023 et le 1^{er} trimestre 2024, l'UDCCAS 35, le CNFPT et l'Arbrapal (organisme de formation) ont travaillé à la coconstruction de la formation autour de la coordination des équipes bénévoles pour les agents des CCAS/CIAS
- Un cycle de 3 journées de formation a été construit. La 1^{ère} journée a eu lieu le 12 avril 2024 à Chartres-de-Bretagne et a rassemblé 16 personnes pour 12 CCAS/CIAS représentés.
- Le 14 octobre 2024, une reunion-bilan et projection de la suite de la formation (2 autres journées programmées en 2025) a été organisée en distanciel entre le CNFPT, l'Arbrapal et l'UDCCAS 35.



1^{ère} journée de formation CNFPT "la coordination de l'action de bénévoles en CCAS/CIAS", le 12 avril 2024 à Chartres-de-Bretagne.

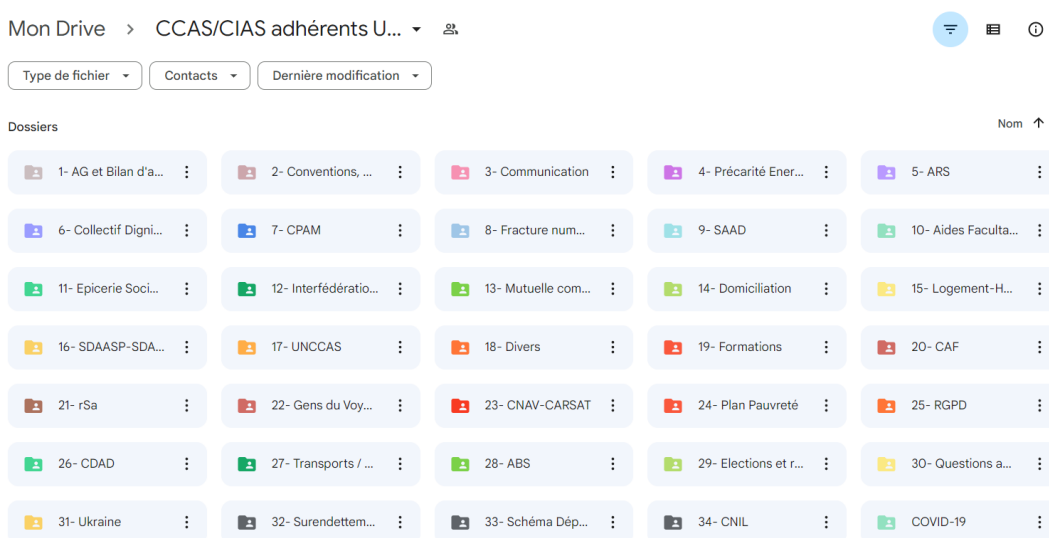
→ **Communication**

- **Newsletter UDCCAS 35**

Depuis le 2^{ème} semestre 2017, l'UDCCAS 35 rédigeait une newsletter trimestrielle. En 2024, la présidente de l'UDCCAS 35 a proposé aux administrateurs d'arrêter la parution de la newsletter UDCCAS 35, car celle-ci n'était pas suffisamment lue.

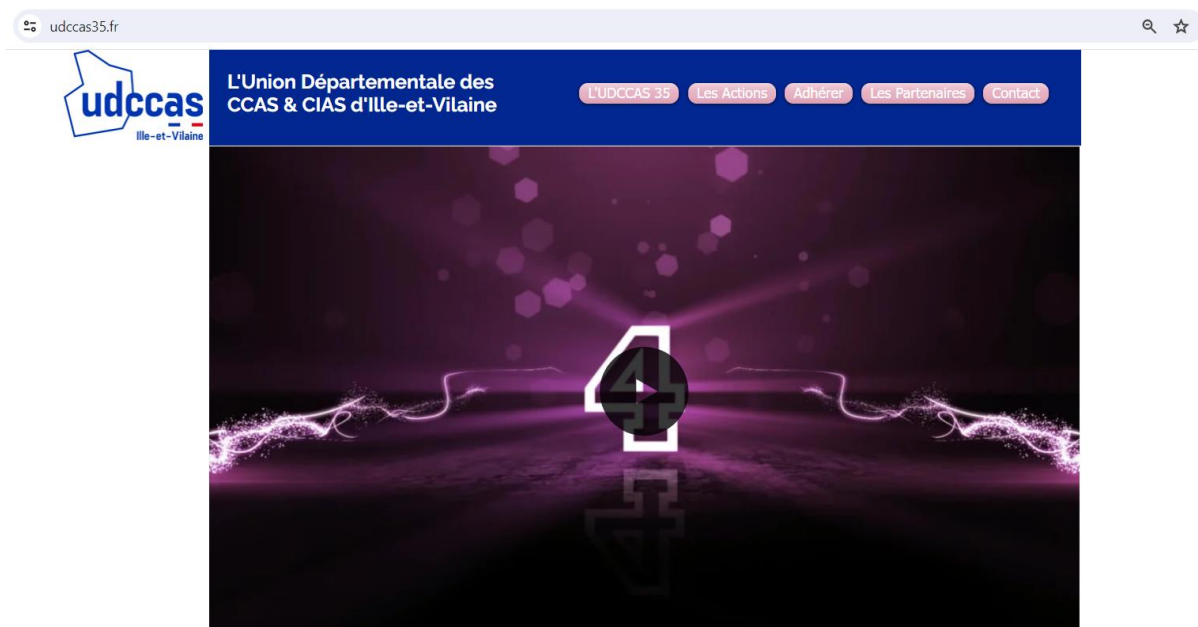
- **Drive UDCCAS 35**

Le Drive UDCCAS 35 est à disposition des CCAS/CIAS adhérents. Le Drive permet de stocker et mettre à la disposition des CCAS/CIAS adhérents toute la documentation utile.



- **Le site internet de l'UDCCAS 35**

Adresse du site de l'UDCCAS 35 : www.udccas35.fr



b) L'UNCCAS

→ Les formations UNCCAS délocalisées en Ille-et-Vilaine

L'UNCCAS dispose d'un service "Formations". Toutes les formations du catalogue UNCCAS peuvent être délocalisées en UDCCAS.

Les formations UNCCAS ont un coût pour les CCAS/CIAS adhérents, mais celui-ci est moindre lorsque les formations sont organisées en UDCCAS et délocalisées sur le département. Cependant, afin de pouvoir délocaliser une formation, l'UDCCAS doit pouvoir constituer un groupe d'une dizaine de stagiaires.

TARIFS FORMATION INDIVIDUELLE À PARIS			
Collèges	1 jour	2 jours	3 jours
Moins de 5 000 habitants	215 €	325 €	430 €
De 5 000 à 20 000 habitants	320 €	495 €	595 €
Plus de 20 000 habitants	395 €	595 €	695 €

TARIFS FORMATION INDIVIDUELLE UDCCAS/DÉCONCENTRÉE			
Collèges	1 jour	2 jours	3 jours
Moins de 5 000 habitants	150 €	220 €	300 €
De 5 000 à 20 000 habitants	290 €	350 €	480 €
Plus de 20 000 habitants	335 €	505 €	595 €

En 2024, l'UDCCAS 35 a programmé 5 formations UNCCAS délocalisées en Ille-et-Vilaine, mais seulement 4 ont eu lieu :

Intitulé de la formation	Date	Lieu	Durée	Nombre de stagiaires	Nombre de CCAS/CIAS
Domiciliation : comprendre et mettre en œuvre l'obligation légale <i>Prise en charge financièrement par l'UDCCAS 35 grâce à la subvention de l'appel à projet 2023 de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté</i>	22 et 23 février 2024	Rennes	2 jours	10	10
Droit des étrangers : les fondamentaux	25 et 26 mars 2024	Rennes	2 jours	13	10
L'Accès aux droits <i>Prise en charge financièrement par l'UDCCAS 35 grâce à la subvention de l'appel à projet 2023 de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté</i>	21 mai 2024	Rennes	1 jour	14	13
Maîtriser le fonctionnement et l'organisation du CCAS/CIAS	16 et 17 septembre 2024	Rennes	2 jours	9	9
Piloter l'action sociale	07 octobre 2024	Rennes	1 jour	<i>Annulée faute d'un nombre d'inscrits suffisant</i>	
M22 : Comprendre et instruire le budget et la comptabilité des ESSMS	13 et 14 novembre 2024	Rennes	2 jours	10	7
Les missions de l'UDCCAS 35 et	- Information des adhérents et appel à manifestation d'intérêts des CCAS/CIAS ;				

ce que l'organisation des formations délocalisées implique pour la coordinatrice

- Relance des adhérents
- Contact avec le service formation de l'UNCCAS pour programmer la date de formation ;
- Rechercher et réserver une salle pour le déroulement de la formation ;
- S'assurer de l'équipement de la salle (vidéoprojecteur, connexion WIFI, etc.) ;
- Visite de la salle (lorsqu'elle est inconnue) ;
- Renseigner la fiche logistique de l'UNCCAS ;
- Informer le réseau sur la programmation de la formation, les modalités d'inscription et les conditions tarifaires ;
- Aider les adhérents à s'inscrire via le site de l'UNCCAS ;
- Relayer le QAS (Questionnaire Avant Stage) aux stagiaires inscrits ;
- Réserver le restaurant pour le déjeuner ou commander des plateaux-repas ;
- Le jour J : accueillir le formateur et les stagiaires, organiser le café d'accueil, et introduire la formation. Régler le restaurateur. A la fin de la formation, présence de l'UNCCAS 35 pour s'assurer que la formation s'est bien passée et récupérer les feuilles d'émergence ;
- Scanner les feuilles d'émergence et les transmettre à l'UNCCAS par e-mail mais également par courrier (originaux) ;
- Envoyer par e-mail à l'UNCCAS la facture du déjeuner pour remboursement.



Formation UNCCAS "Domiciliation : comprendre et mettre en œuvre l'obligation légale", les 22 et 23 février 2024 à Rennes.

Formation UNCCAS "Droits des étrangers : les fondamentaux", les 25 et 26 mars 2024 à Rennes.



La subvention dans le cadre de l'appel à projet de la *Stratégie de Lutte contre la Pauvreté* était de 10 000,00€ et a été versée en 2023.

En 2023, la formation "Accès aux droits" a été remboursée aux CCAS pour un total de 2 515,00€. L'enveloppe restante pour 2024 était donc de 7 485,00€.

En 2024, le coût de la formation "Domiciliation : comprendre et mettre en œuvre l'obligation légale" a été de 3 525,00€ et le coût de la formation "Accès aux droits" fût de 3 870,00€.

Le total consommé est donc de 9 910,00€ sur l'enveloppe de 10 000,00€.

L'UDCCAS 35 a également participé au webinaire sur le service "Formations" organisé par l'UNCCAS le 22 mai 2024.

→ **L'évaluation de la convention UNCCAS/CNSA (2019-2023) et la préparation de la convention suivante (2024-2026)**

En 2019, l'UNCCAS a signé une convention tri-annuelle avec la CNSA pour déployer, au sein des UDCCAS candidates, 4 actions en direction des SAD⁴.

L'UDCCAS 35 s'est positionnée sur 3 d'entre elles et a signé une convention avec l'UNCCAS fin 2019 sur la mise en œuvre des actions suivantes :

- La démarche qualité
- Les GAPP⁵ (à destination des Intervenants à domicile et des Responsables de SAAD)
- La rédaction du DUERP⁶

L'année 2024 fût une année charnière entre l'évaluation de la convention UNCCAS/CNSA 2019-2023 et la préparation de la convention suivante sur la période 2024-2026, l'UDCCAS 35 a donc été mobilisée dans ce cadre.

Dates	Objet
22 avril 2024	Visioconférence évaluation de la convention UNCCAS/CNSA
06 mai 2024	Echange avec l'UNCCAS sur la future convention UNCCAS/CNSA
10 juin 2024	Contributions et retours de l'UDCCAS 35 sur la future convention
10 octobre 2024	Webinaire UNCCAS présentation de la convention UNCCAS/CNSA 2024-2026
08 novembre 2024	Après validation de la gouvernance UDCCAS 35 et les positionnements des SAD du réseau, le dossier de candidature de l'UDCCAS 35 a été envoyé.
17 décembre 2024	Signature de la convention entre l'UNCCAS et l'UDCCAS 35.

La convention UNCCAS/CNSA 2024-2026 propose 6 actions :

- Action 1.1 – Aide et soutien à l'adaptation des organisations de travail
- Action 1.2 - Appui aux opérations de mutualisation / regroupement / création
- Action 2.4 – Démarche qualité
- Action 3.1.1 – Recueil de bonnes pratiques managériales/ Management innovant
- Action 3.1.2 – Ateliers d'accompagnement managérial pour les responsables de SAAD
- Action 4.3.2 : Accompagnement des UDCCAS dans la mise en œuvre du Passeport Formation piloté par l'UDCCAS du Gers

L'UDCCAS 35 s'est positionnée sur 5 des 6 actions, en fonction de la volonté des SAD du réseau :

⁴ SAAD : Service Autonomie à Domicile.

⁵ GAPP : Groupe d'Analyse de Pratiques Professionnelles.

⁶ DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

	Action 1.1 – Aide et soutien à l’adaptation des organisations de travail	Action 1.2 - Appui aux opérations de mutualisation / regroupement / création	Action 2.4 – Démarche qualité	Action 3.1.1 – Recueil de bonnes pratiques managériales/ Management innovant	Action 3.1.2 – Ateliers d’accompagnement managérial pour les responsables de service d’aide à domicile
Nombre de SAD du réseau UDCCAS 35 positionnés au 31/10/2024	12	8	14	8	11

Au total, 19 SAD sur 27 se sont positionnés, soit 70,4% des SAD publics du réseau ont saisi cette opportunité.

→ **Les instances de l’UNCCAS**

La présidente, le vice-président et la coordinatrice de l’UDCCAS 35 ont participé au congrès annuel de l’UNCCAS du 27 au 29 mars 2024 au Havre.

La présidente de l’UDCCAS 35 a participé à l’Assemblée Générale de l’UNCCAS organisée en distanciel le 11 septembre 2024.

La présidente de l’UDCCAS 35 a participé au Conseil National de l’UNCCAS (regroupant tous les présidents d’UDCCAS) du 02 au 04 octobre 2024 à Montpellier.

→ **L’espace web dédié aux UDCCAS**

L’UNCCAS a travaillé en 2024 à la construction d’un espace web dédié au UDCCAS. Des temps de concertation sur l’année entre l’UNCCAS et quelques UDCCAS ont permis la création de cet outil.

L’UDCCAS 35 a participé aux réunions de travail en visioconférence :

- Le 31 janvier 2024
- Le 26 avril 2024
- Le 06 novembre 2024

→ **Les webinaires UNCCAS et temps de travail techniques**

L’UNCCAS organise régulièrement des webinaires d’information, d’appel à contributions et lance des consultations auprès des adhérents. L’UDCCAS 35 a participé à plusieurs d’entre eux :

- Le 29 janvier : webinaire de présentation du "Centre de ressources et de preuves (CNSA)"
- Le 14 avril : webinaire sur "Ma Prime Adapt".
- Le 11 septembre : temps de travail technique sur les travaux collectifs autour de l’appel à candidature de la Dotation Complémentaire (SAD).

c) La Conférence Régionale des UDCCAS Bretonnes

En avril 2023, les présidents d’UDCCAS Bretonnes ont signé une convention de partenariat permettant la création de la *Conférence Régionale des UDCCAS Bretonnes*.

L’UDCCAS 35 a été désignée comme référente administrative et financière (sur la durée du mandat : 2023-2026). De ce fait, l’UDCCAS 35 perçoit, pour la Conférence Régionale des UDCCAS Bretonnes, la

rétrocession régionale versée par l'UNCCAS (à hauteur de 2% des cotisations des CCAS/CIAS Bretons perçues par l'UNCCAS).

Au 31 décembre 2024, le budget de la Conférence Régionale des UDCCAS Bretonnes est de 9 163,64€.

Les présidents des UDCCAS Bretonnes échangent sur les actions à mener lors de réunions en présentiel ou distanciel :

- Le 18 janvier 2024
- Le 22 octobre 2024 (début de la préparation de l'événement régional 2025 des UDCCAS Bretonnes)
- Le 25 novembre 2024 (visite de la salle ARTEMISIA en prévision du temps fort régional programmé pour septembre 2025)
- Le 18 décembre 2024 (préparation de l'événement régional 2025)

d) La Coopération Monalisa 35

La lutte contre l'isolement des seniors est une action mise en place et portée par bon nombre de CCAS/CIAS.

L'UDCCAS 35 fait partie de la Coopération Monalisa 35 qui rassemble :

- Les porteurs d'action empirique de lutte contre l'isolement des seniors via le dispositif Monalisa⁷ (CCAS/CIAS, Centres Sociaux)
- Les Petits Frères des Pauvres
- L'UFCV (organisme de formations)

Les objectifs de la Coopération Monalisa 35 sont :

- de réunir deux fois par an les acteurs de la lutte contre l'isolement des seniors et de travailler sur des thématiques comme le repérage des personnes isolées, la communication, etc.
- De proposer des formations pour les bénévoles.
- De mutualiser les demandes de financements pour les formations.

Réunions du Comité restreint et réunions de préparation	Le 26 février 2024
	Le 14 mars 2024
	Le 04 juin 2024 (préparation RDV Commission des Financeurs)
	Le 12 juin 2024 (débrief post rencontre Commission des Financeurs)
	Le 12 août 2024
Réunions plénières de la Coopération Monalisa 35	Le 05 avril 2024
	Le 19 septembre 2024

⁷ Monalisa : Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés.



Réunion plénière de la Coopération Monalisa 35, le 05 avril 2024 à Mordelles

e) Le Département d'Ille-et-Vilaine

→ **Les Chartes Départementales pour des obsèques dignes et sépultures décentes**

L'UDCCAS 35 est signataire de :

- La *Charte Départementale pour des obsèques dignes et sépultures décentes pour des personnes isolées et/ou aux ressources insuffisantes* (octobre 2018)
- La *convention de partenariat avec PRECOM Obsèques* (octobre 2020 – octobre 2023)
- La *Charte Départementale pour des obsèques dignes et sépultures décentes pour des personnes protégées, isolées* (octobre 2021)

Dans ce cadre l'UDCCAS 35 co-anime avec le Département d'Ille-et-Vilaine la réunion annuelle du comité de suivi des Chartes Départementales.

En 2023, le départ à la retraite de Françoise PIVAUT a retardé l'organisation du 5^{ème} comité de suivi annuel qui a eu lieu le 15 janvier 2024.

Cependant, les réunions territoriales de réseau dignité cimetière ont été initiées en 2023 et poursuivies en 2024 selon la volonté des collectifs (en 2023, les réunions territoriales ont eu lieu sur les secteurs de Fougères, Vitré et Redon).



Chartes Départementales pour des obsèques dignes et sépultures décentes

- Les 12 janvier et 20 septembre : réunions du Collectif Dignité Cimetière de Rennes.
- Le 15 janvier : 5^{ème} Comité de Suivi des Chartes Départementales.
- Le 07 janvier : temps de travail avec Laurent THOMAS dans le cadre de la préparation de la rencontre avec ADDITI MEDIA (ex-PRECOM Obsèques) pour le renouvellement de la convention de partenariat.
- Le 09 janvier : rencontre avec ADDITI Média.
- Le 14 mai : 1^{ère} réunion territoriale du réseau du Collectif Dignité Cimetière sur le territoire de Chantepie/Vern-sur-Seiche (réunion de lancement co-organisée par le Département 35 et l'UDCCAS 35).
- Le 15 mai : Présentation au CHGR (réunion des chefs de service/cadres de santé) des Chartes Départementales
- Le 16 octobre : Réunion technique bilatérale avec Laurent THOMAS (Chef du Service ISL au Département 35) en vue de préparer le 6^{ème} comité de suivi des chartes.
- Le 28 novembre 2024 : 6^{ème} comité de suivi des chartes.



5^{ème} Comité de Suivi des Chartes Départementales, le 15 janvier 2024 à Bruz



6^{ème} Comité de Suivi des Chartes Départementales, le 28 novembre 2024 à Rennes (Ouest-France)



Réunion territorialisée secteurs Chantepie/Vern-sur-Seiche, le 14 mai 2024 à Vern-sur-Seiche.

→ **La Charte de coopération partenariale entre le Département d'Ille-et-Vilaine, les associations de solidarité et de lutte contre les exclusions et l'UDCCAS 35**

L'UDCCAS 35 est signataire de la *Charte de coopération partenariale entre le Département d'Ille-et-Vilaine, les associations de solidarité et de lutte contre les exclusions* depuis 2021.

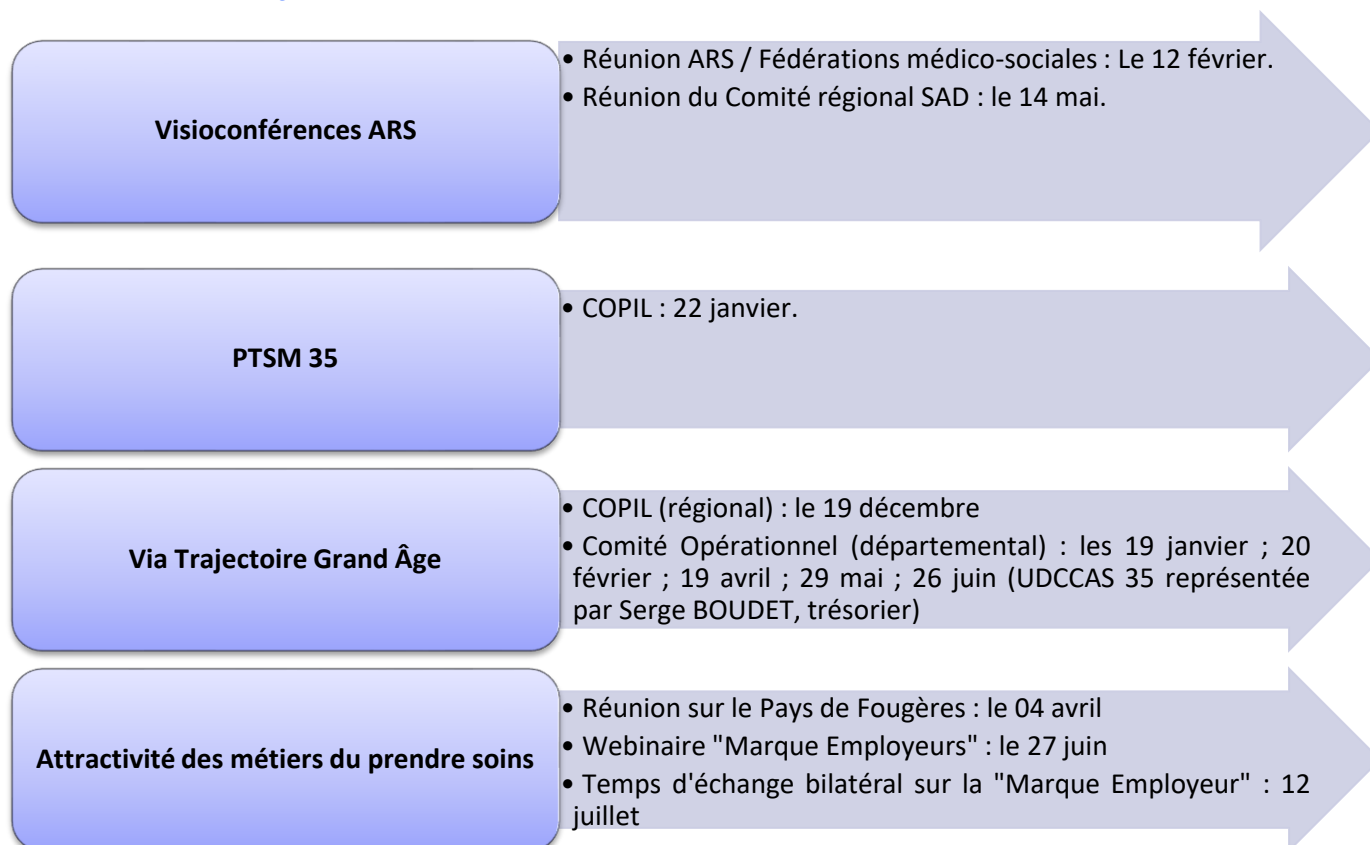
Dans ce cadre, l'UDCCAS 35 co-organise avec le Département d'Ille-et-Vilaine des temps de rencontres une à 2 fois par an avec les associations de solidarité.

Temps de travail préparation des réunions	25 janvier 2024
	09 septembre 2024
Réunions avec les associations de Solidarités	21 mars 2024
	01 octobre 2024

Réunions et travaux avec le Département d'Ille-et-Vilaine

- **Convention CD35 / UDCCAS 35 :**
 - Le 11 janvier : temps d'échanges politique (Isabelle ROLLAND et Caroline ROGER-MOIGNEU) autour de la convention entre le Département 35 et l'UDCCAS 35
 - Le 15 avril : réunion technique
 - Le 14 novembre : signature de la convention 2024-2026
- **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)**
 - Les 17 janvier ; 26 septembre : webinaires sur les évolutions du FSL
- **France Numérique Ensemble (FNE)**
 - Les 26 janvier ; 11 avril ; 16 mai ; 17 septembre : réunions / groupes de travail
- **Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP)**
 - Le 06 février : rencontre partenariale sur Vallons de Vilaine
 - Le 19 novembre : rencontre partenariale sur Bretagne Romantique
 - Le 28 novembre : rencontre partenariale sur Pays de Châteaugiron
- **rSa**
 - Le 01 février : COPIL rSa
 - Le 06 novembre : réunion sur la communication dans le cadre de l'accompagnement rénové des BrSa.
- **Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV)**
 - Le 13 juin : Forum du GIP AGV 35
 - Le 05 décembre : Commission consultative départementale Gens du Voyage
- **Schéma Départemental de l'Autonomie et de l'Inclusion (SDAI)**
 - Le 26 février : réunion d'échanges CLIC/C360
 - Le 11 juin : présentation du SDAI
 - Le 01 octobre : réunion annuelle réforme SAD
- **Divers / Autres**
 - Le 09 septembre : temps d'échanges avec Mélanie LASIMANT (Chargée de mission Attractivité des métiers et Réforme SAD au Département 35)
 - Le 23 septembre : réunion d'information évolution des aides financières aux familles du Département 35 (en présence des associations de solidarité)

f) L'ARS⁸



g) La Région Bretagne

<p>Contrat d'Objectifs des métiers de l'Aide et de l'Accompagnement du secteur du Domicile</p>	<p>Groupe de Travail du Contrat d'Objectifs de l'Aide et de l'Accompagnement dans le secteur du Domicile</p>	<p>Autre(s)</p>
<p>Le 01 février : Comité d'Orientation du Contrat d'objectifs.</p> <p>Le 18 octobre : temps d'échanges partenarial sur le futur Contrat d'objectifs</p>	<p>Groupe de Travail Prévention des risques professionnels et prévention de la santé des bénéficiaires</p> <p><i>Copilotage Région Bretagne et CARSAT</i></p> <p>Réunions les 24 janvier et 15 mars</p>	<p>Le 07 août : temps d'échanges et de travail sur le tableau de recensement des actions des fédérations et unions du secteur du domicile</p> <p>Le 07 octobre : visioconférence sur l'accès aux soins et à la prévention.</p>



⁸ ARS : Agence Régionale de Santé.

h) Les Services de l'État

→ La DDETS⁹ et la Préfecture

Réunions de Coordination autour de l'aide alimentaire

- Participants : Banques Alimentaires d'Ille-et-Vilaine (Rennes et Saint-Malo), Secours Populaire 35, Secours Catholique 35, Restos du Coeur 35, Ville de Rennes, Département d'Ille-et-Vilaine et UDCCAS 35
- Réunions les 25 janvier ; 04 avril.

Prévention des expulsions locatives (CCAPEX)

- Le 03 décembre : CCAPEX centrale

Domiciliation

- Participants : CCAS/CIAS, organismes délégataires et UDCCAS 35
- Le 15 avril : réunion-bilan (synthèse des bilans domiciliation reçus par la DDETS 35).

Hébergement d'urgence

- Les 04 janvier ; 15 février ; 14 mars : Mise à l'abri des personnes à la rue.

Réforme SIAO 35

- Le 14 février : 6ème comité de réforme
- Le 27 mai : 7ème comité de réforme
- Les 17 et 19 septembre : réunion de travail création du GIP SIAO 35
- Le 27 novembre : AG constitutive du GIP SIAO 35

Point Conseil Budget (PCB)

- Le 15 novembre : réunion du Comité Départemental PCB

PDALHPD

- Les 27 septembre et 13 décembre : Comité Responsable du PDALHPD

Programme AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés)

- Le 12 novembre : 3ème commission logement






Rencontres

- Le 07 février : Temps d'échanges dans le cadre de l'AAP "Intégration"
- Le 09 février : Rencontre de Monsieur Arnaud SORGE, *Secrétaire Général adjoint*
- Le 14 août et le 16 décembre : Rencontre de Madame Pauline LECERF, *Responsable de l'unité accès aux droits - Inspection Contrôle - Protection de l'enfance*
- Le 18 novembre : Rencontre avec Madame Claire MUZELLEC-KABOUCHE, *Commissaire en charge de la lutte contre la pauvreté - Bretagne*
- Le 18 septembre : Rencontre de Madame Marie-Laurence GUILLAUME, *Directrice du futur GIP SIAO 35*



⁹ DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

i) Rencontres partenariales bilatérales

	Rencontres avec la CAF 35 <ul style="list-style-type: none">• Le 29 avril.• Le 08 août.
	Rencontre FEPEM <ul style="list-style-type: none">• Le 11 juillet.
	Rencontre MSA <ul style="list-style-type: none">• Le 23 août : présentation du dispositif Bulle d'air
	Rencontre COALLIA <ul style="list-style-type: none">• Le 05 novembre
	Echanges La CIMADE <ul style="list-style-type: none">• Le 13 novembre

→ Participation de l'UDCCAS 35 à des réunions et des temps forts partenariaux

- Le 18 janvier : webinaire CAF 35 présentation du Règlement des aides aux Familles 2024
- Le 30 janvier : COPIL "Bien chez-soi"
- Le 08 février : COPIL PIGA
- Les 15 février et 19 septembre : webinaire Santé Mentale France
- Le 11 avril : webinaire présentation de la plateforme territoriale d'observation sanitaire et sociale (PLATOSS) (nouvelle version).
- Le 06 mai : interview par la Gazette des Communes sur la mise en place des GAPP inter-CCAS
- Le 16 mai : webinaire ESMS en difficulté (Accents Avocats)
- Le 22 mai : Place des droits
- Les 28 mai et 11 juin : webinaires sur la réforme SAD (ANAP)
- Les 07 juin et 10 décembre : COPIL HANDATA (CREAI)
- Le 08 juillet : Comité d'orientation et bilan SC2S
- Le 17 décembre : webinaire régional Ségur du numérique



Siège Social

12, rue Pasteur

35240 Retiers

06 38 04 73 08

udccas35@gmail.com

